

POSTULAT ADA MARRA ET CONSORTS
pour la création d'une interface entre l'Etat et les communautés
religieuses du canton

Développement

Lors de l'élaboration de la nouvelle Constitution, les rapports entre les communautés religieuses et l'Etat ont été clarifiés. Les lois d'applications devront bientôt être présentées devant le plénum. Un esprit d'ouverture et de dialogue y prévaut. Celles-ci ne traitent toutefois que de l'organisation et le financement de ces Eglises et des procédures et des conséquences des reconnaissances qui devraient pouvoir intervenir ultérieurement. J'estime qu'il est important de donner une autre dimension aux rapports Etat-Eglises.

Au vu de l'actualité internationale, nationale et parfois locale, il est important que l'Etat, garant de l'égalité des droits, des prestations et de la dignité de tous les habitant(e)s du canton, trouve le moyen de garder continuellement le contact avec l'ensemble des Eglises et communautés religieuses présentes sur le Canton. Celles-ci sont bien souvent le vecteur d'intégration, de choix de sociétés, de parole publique. L'Etat doit pouvoir se doter d'un espace de discussion et de dialogue qui lui soit propre, avec ces acteurs sociaux, afin de traiter ensemble de sujets d'actualités qui se posent ou pourront se poser : cimetières à carrés confessionnels, construction de lieux de culte, signes distinctifs dans les écoles ou les administrations, etc. Cet espace servirait également à promouvoir au sein de la société une meilleure compréhension et connaissance des uns et des autres et pourrait servir à lutter contre les préjugés. Toutes les communautés religieuses seraient invitées à cette table, même celles qui n'ont pas souhaité être reconnues par le canton à travers les nouvelles lois ecclésiales et dans des proportions qui visent à assurer la plus large représentativité possible.

Certains me rétorqueront que de tels contacts existent déjà à travers la maison de l'Arzillier, un lieu de dialogue interreligieux. Il s'agit de contacts et de travaux menés dans le domaine de la théologie, de la culture et de la spiritualité. Pour moi il y a une grande différence. Prendre la main en constituant cette interface a une signification forte. C'est l'Etat, garant des valeurs démocratiques et de laïcité avec le respect des religions qui se doterait d'une Commission des religions.

L'Etat aurait ainsi un instrument d'analyse qui lui permettrait de mieux connaître les tenants et les aboutissants, dès lors que certaines thématiques devraient être abordées. Il s'agit d'un instrument politique. L'Etat y apporterait les questions dont la résolution concerne le domaine politique

Cette interface ne demande pas des infrastructures ou des moyens supplémentaires. Elle est pour ainsi dire *no cost*. Certains pensent que nos sociétés vivent des débuts de communautarisme, d'autres estiment qu'il y a des inégalités de traitement entre les ressortissants des différentes religions, d'autres pensent encore que la laïcité a pris trop de place dans nos sociétés ou alors le contraire. C'est dans un souci de résolution pratique des éventuels problèmes qui pourraient se poser à nos sociétés, de dialogue et d'utilisation des différentes forces en présence pour l'intégration, la compréhension mutuelle et le respect des religions comprises comme une ouverture, et de respect de l'autre, que je propose la création de cette interface et je demande le renvoi de ce postulat en commission.

Lausanne, le 14 novembre 2006.

(Ont signé) *Ada Marra*
et 10 cosignataires

M^{me} Ada Marra : — Cette proposition d'interface entre l'Etat et les communautés religieuses présentes dans notre canton est une perche tendue aux autorités cantonales. Plusieurs organismes existent au niveau national ou local, qui traitent sous un angle particulier la question des religions. Au niveau national, il existe le Conseil suisse des religions où sont représentées les trois religions monothéistes. Cet espace se veut un lieu de dialogue interreligieux entre ces trois grandes religions dans notre pays. Au niveau cantonal, ce dialogue interreligieux se tient à la maison de l'Arzillier, où des travaux théologiques, culturels et spirituels sont effectués. Le champ scientifique s'est également doté d'un espace de questionnement avec la création d'un observatoire des religions en Suisse. Sa principale étude consiste à dire comment nos sociétés rendent compte du phénomène religieux.

Les autorités civiles de notre pays, quant à elles, doivent répondre de manière immédiate à un certain nombre de questions qui se posent aujourd'hui dans notre société : construction de lieux de culte, cimetières privés ou à carrés confessionnels, signes distinctifs dans les espaces publics, requête particulière dans l'espace scolaire. Nos autorités doivent donner des réponses politiques à

ces questions et ce n'est pas simple, on l'a vu. Ainsi, des débats sans fin sont à l'ordre du jour dans le Canton de Genève à propos des cimetières. Une politique est née concernant la construction d'un minaret à Soleure. A Neuchâtel, une jeune fille voulant porter le voile à l'école a suscité, également, bien des débats.

Dans le Canton de Vaud, ces questions existent aussi, bien sûr. On le voit notamment dans le domaine scolaire ou dans l'administration des villes et des cantons. Aujourd'hui, on traite les cas un à un, mais il ne sera pas toujours facile de le faire. En effet, selon des critères de transparence et d'équité, ces questions méritent d'être traitées de façon politique. L'idée de ce postulat est de réunir les acteurs religieux et l'autorité politique de notre canton afin de discuter de ces phénomènes et de la façon de les traiter. Ainsi, l'Etat peut y répéter les valeurs fondamentales qui constituent l'ordre démocratique et juridique de notre pays et tenir compte également des vecteurs identitaires de certaines pratiques de ces religions.

Il s'agit de déjouer toute polémique en cherchant des voies praticables pour les uns comme pour les autres. Cela ne peut se faire qu'en mettant sur pied un lieu de dialogue politique avec les communautés religieuses. Dans le souci de trouver des réponses pragmatiques à des questions actuelles, dans une volonté de dialogue et d'utilisation des différentes forces en présence avec une compréhension mutuelle, dans le respect des religions comprises comme ouvertures et dans le respect de l'autre, je propose la création de cette interface. Je demande le renvoi de ce postulat en commission.

La discussion préalable est ouverte.

M. François Brélaz : — Permettez-moi d'emblée de lever le suspens : je suis tout à fait opposé au postulat Ada Marra. Notre collègue affirme que toutes les communautés seraient invitées à cette table et, bien entendu, on pense avant tout à la communauté musulmane. Comme je savais que tôt ou tard la reconnaissance officielle ou officieuse de cette communauté viendrait sur le tapis, j'ai déposé le 21 février 2006 une simple question intitulée : « Reconnaissance de la communauté musulmane. Dans le choix de ses interlocuteurs, le Conseil d'Etat est-il prêt à tenir compte de l'importance de la population des diverses communautés ? » Malgré le délai prévu de trois mois, le Conseil d'Etat ne m'a pas encore répondu.

Dans cette simple question, je rappelle notamment que, selon le recensement de l'an 2000 — il n'existe pas d'autres références — 51,4 % des musulmans présents sur le territoire vaudois viennent d'ex-Yougoslavie. Les musulmans européens constituent 68 % de l'ensemble, chiffre qui passe à 78,5 % si l'on ajoute les Suisses. Par contre, les immigrés du Maghreb, très actifs et

revendicateurs, n'en représentent que 10,1 %. L'an dernier a été créée, à Genève, l'union des organisations musulmanes du canton. Son but est de parler si possible d'une seule voix avec les autorités. Si les musulmans vaudois veulent discuter avec les autorités, qu'ils se fédèrent auparavant. Il n'y a aucune raison que le Conseil d'Etat ait des contacts officieux avec des communautés qui — ce n'est un secret pour personne — se tirent souvent dans les jambes. Si d'autres communautés comme les orthodoxes ou les bouddhistes, par exemple, souhaitent être officiellement reconnus, qu'elles en fassent la demande.

Si une ou des communautés musulmanes devaient avoir des contacts officieux, je suppose que le Centre islamique de Lausanne jouerait des coudes pour avoir la *pole position*. C'est peut-être normal puisque ce mouvement invite parfois des politiciens lausannois à ses manifestations. Je vous rappelle tout de même que ce centre est vu avec méfiance par certains leaders musulmans comme Tarik Ramadan. En effet, on lui reproche une tendance sunnite ahbache et il développe un double discours permanent. A l'adresse de ses interlocuteurs d'Occident, il aime bien défendre l'émancipation des femmes et la laïcité et s'opposer aux intégristes. A l'intérieur de la communauté musulmane, il développe cependant le discours le plus intransigeant et le plus fermé en se fondant sur des interprétations du Coran reconnues comme déviantes par toutes les autres tendances.

Pour lever toute ambiguïté quant à mes affirmations, je vous propose ces deux titres du *24 Heures* du 4 juin 2004 et du 23 novembre 2005.

Vendredi
4 juin 2004

LAUSANNE

23

Les musulmans s'entre-déchirent

RELIGION «Fabrique d'extrémistes», «diviseurs de croyants», le Centre islamique fait l'objet d'attaques d'autres musulmans. Ses responsables se défendent en prétendant précisément lutter contre les suppôts du terrorisme islamique.

POINT FORT

3

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2005

24 HEURES

ISLAM Un chercheur parisien a enquêté en profondeur sur le Centre islamique de Lausanne et sur cette religion dans les cantons de Vaud et de Genève.

Islam en région lémanique: bas les masques!

TARIQ RAMADAN



LES MUSULMANS
D'OCCIDENT
ET
L'AVENIR DE L'ISLAM

» Samir Amghar achève une thèse de doctorat en sociologie à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris sur les dynamiques de réislamisation en Europe. A ce titre, il a étudié le mouvement des abbaches, dont le Centre islamique de Lausanne constitue un relais important en Europe.

— Samir Amghar, pourquoi vous êtes-vous intéressé d'aussi près au Centre islami-

Vous constatez, dans l'article du 4 juin 2004, que ces gens se font traiter de fabricants d'extrémistes et de diviseurs de croyants, alors que le Centre islamique prétend, bien entendu, lutter contre les suppôts du terrorisme. L'article du 23 novembre 2005 nous dit qu'un chercheur parisien a enquêté. Il est précisé qu'il a « étudié le mouvement des ahabches dont le Centre islamique de Lausanne constitue un relais important en Europe. » Vous y voyez aussi la couverture du livre de Tarik Ramadan : « Les musulmans d'Occident et l'avenir de l'islam », livre qui contient de sévères critiques contre le Centre islamique de Lausanne.

Une interface telle que celle qui est proposée ne résoudrait en rien les problèmes de communautarisme. En Belgique, il y a quarante ans que l'islam est reconnu et il n'y a jamais eu autant de communautarisme. Je refuse de pousser le Conseil d'Etat dans un gigantesque panier de crabes. Je renouvelle mon opposition à ce postulat, tout en acceptant qu'il soit renvoyé en commission.

Le président : — Vous aurez tout loisir de développer vos arguments ensuite, en commission. Je vous invite à être plus courts, mesdames et messieurs.

M^{me} Elisabeth Stucki : — Je serai très brève. Le postulat de M^{me} Marra pose une bonne question. Ce n'est donc pas le moment de mettre la tête dans le sable et de le refuser. C'est une proposition constructive qui permettra d'ouvrir un dialogue. Je suis tout à fait d'accord de le renvoyer en commission où la discussion pourra avoir lieu.

M. Jacques Chollet : — Je tenais à m'exprimer sur ce postulat et, à l'inverse de mon collègue Brélaz, je vous invite à l'accepter. Pourquoi ? Parce que la réalité, c'est que ces gens sont ici et que nous ne sommes pas dans une problématique de sans-papiers. Ils sont ici, ils y resteront et, inexorablement, ils croîtront. Est-il donc dans notre intérêt de les ignorer, de les « ghettoïser » ? Notre responsabilité laïque et judéo-chrétienne n'est-elle pas de créer un pont de dialogue avec les autorités ? C'est aussi un moyen d'accélérer leur intégration, de les aider à comprendre notre fonctionnement et, nous, les leurs.

Ces gens seront honorés de pouvoir dialoguer une ou deux fois par an avec les autorités. Il n'y aura pas de paix multiconfessionnelle sans un minimum de dialogue. Le dialogue ne peut que diminuer les malentendus et je propose que la commission ecclésiastique qui est déjà constituée traite ce postulat en faisant une séance de plus.

M. Gérard Bühlmann : — Je me rallie aux propos de mes deux préopinants et je vous encourage à transmettre le postulat à une commission. Le débat est important et c'est bien dans la commission qu'il doit avoir lieu, comme vous l'avez rappelé, monsieur le président. Je vous invite à renvoyer le postulat à une commission.

M^{me} Ada Marra : — J'aimerais préciser à l'adresse de M. Brélaz qu'il ne s'agit pas de reconnaître des communautés religieuses, puisque nous allons voter des lois qui le permettront. Il s'agit bien de trouver un lieu de dialogue là où l'on n'arrive pas à atteindre les personnes par la reconnaissance des communautés religieuses. Je tenais à le préciser.

La discussion est close.

La demande de renvoi à une commission est appuyée par plus de 10 membres.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.

(Note: objet pour la session de mars-avril 2007.)
